

REGLEMENT

Chaque participant doit impérativement respecter le code de la route et les consignes des organisateurs ainsi que les injonctions que les services de police et gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

Il est conseillé d'emprunter au maximum les parcours cyclables.

La responsabilité personnelle de chaque participant est entièrement engagée en cas de non respect de ces dispositions et consignes.

Merci de remplir les informations ci dessous, et de conserver ce document lors de votre randonnée de la Maximoise

DISTANCE
 NOM
 PRENOM
 CLUB
 AGE
 PERSONNE à PREVENIR en cas de PROBLEME
 GROUPE SANGUIN
 ALLERGIE (ou info vitale)

Départ des Bosquettes	1 ^{er} Ravito (pour tous)
 www.veloclubsaintemaxime.com	
1 ^{ère} Ravito (110 km)	Arrivée aux Bosquettes

ACCUEIL

DEPART et ARRIVEE

Complexe sportif des Bosquettes
 Route du Muy - 83120 Sainte Maxime
 (en face du Hypermarché Carrefour)

Horaires : Départ libre de 7 h et 9 h

ORGANISATION

L'inscription à ce brevet est de 5 € pour les licenciés à la FFCT et de 8 € pour les non licenciés à la FFCT

RAVITAILLEMENTS

La Garde Freinet
 Collobrières

REMISE DES RECOMPENSES

A l'arrivée Au complexe des Bosquettes

A L'ARRIVEE

Sandwiches, boissons.....

RENSEIGNEMENTS

Contacts . Gérard : 06 85 42 20 84
 Jacques : 06 61 95 01 20
 André : 06 78 17 88 51
 www.veloclubsaintemaxime.com

ORGANISE

LA MAXIMOISE

Randonnée vélo



20 MAI 2018



Av. Georges Pompidou
 Tél 04.94.96.45.30
 Av. de Luttre de Tassigny
 Tél 04.94.49.17.71
 83120 Sainte Maxime



PARCOURS 60 Km / Alt. 800 m

- Km Sainte Maxime
- 0 Stade des Bosquettes
- 0.5 à droite D 25
- 0.8 à gauche D 74
- 7 Plan de la Tour à droite D 44
- 12 Le Revest à gauche D 72
- 27 Vidauban à gauche D 48
- 36 à droite D 558
- 38 à droite D 75
- RAVITAILLEMENT**
- 45 Garde Freinet
- 46 à gauche D 75
- 48.5 Col du Vignon
- 54 Plan de la Tour à droite D 74
- 61 Sainte Maxime Stade des Bosquettes



PARCOURS 80 Km / Alt. 1000 m

- Km Sainte Maxime
- 0 Stade des Bosquettes
- 0.5 à droite D 25
- 0.8 à gauche D 74
- 7 Plan de la Tour à droite D 44
- 12 Le Revest à gauche D 72
- 27 Vidauban à gauche D 48
- 36 à droite D 558
- 38 à droite D 75
- RAVITAILLEMENT**
- 45 Garde Freinet
- 53 à droite D 48
- 54.5 rond point à gauche D 558
- 58 rond point à droite D14
- 60 à gauche D 44
- 70 Plan de la Tour à droite D 74
- 77 Sainte Maxime Stade des Bosquettes



PARCOURS 110 Km / Alt. 1000 m

- Km Sainte Maxime
- 0 Stade des Bosquettes
- 0.5 à droite D 25
- 0.8 à gauche D 74
- 7 Plan de la Tour à droite D 44
- 12 Le Revest à gauche D 72
- 27 Vidauban à gauche D 48
- 36 à droite D 558
- 38 à droite D 75
- RAVITAILLEMENT**
- 44 Les Mayons
- 49 à gauche D 39
- 58 Col des Fourches
- 66 à gauche D 14
- RAVITAILLEMENT**
- 71 Col de Taillude
- 85 à droite D 48
- 88.5 rond point à gauche D 558
- 90 rond point à droite D14
- 92 à gauche D 44
- 102 Plan de la Tour à droite D 74
- 109 Sainte Maxime Stade des Bosquettes



PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE